



REINSCRIPTION AU PROGRAMME « JEUNES TALENTS MUSIQUE » 2026-2027

Les élèves « Jeunes Talents Musique » 2025/2026 qui souhaitent continuer dans le programme pour l'année scolaire 2026/2027 doivent présenter un bilan d'évaluation rédigé par le professeur de la discipline principale (formulaire joint), et validé par le mentor.

Les élèves des niveaux Avancés I et II, ainsi que les élèves du niveau Base qui passeront en Avancé I à la fin de l'année scolaire doivent également présenter leur travail lors d'une audition dont les conditions sont précisées dans un document annexe.

Délai de réinscription : le 28 février 2026

Nom et prénom de l'élève :

Remarque :

.....
.....

Programme prévu pour l'audition :

Pièce 1 :

Pièce 2 :

Pièce 3 :

Lieu et date :

Signature des représentants légaux

.....
.....

Annexes : Bilan d'évaluation
Prescriptions pour les auditions



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de la culture

Département de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines
Service des affaires culturelles

